



CLERMONT-FERRAND  
CENTRE HOSPITALIER UNIVERSITAIRE

Gabriel-Montpied  
CHU de Clermont-Ferrand

**Service médecine intensive et réanimation**  
Chef de service : Pr Bertrand Souweine

# LIVRET D'ACCUEIL MIR

20  
24



## L'ÉQUIPE DU SERVICE

Pr Bertrand SOUWEINE, chef de service  
Dr Claire DUPUIS  
Dr Laure CALVET  
Dr François THOUY  
Dr Radhia BOUZGARROU  
Dr Kevin GRAPIN  
Dr Édouard DUGAT

Dr Jean-Christophe BOUENNEC  
Dr Maxime DUMESNIL  
Dr Bertrand BUREL

## CADRE DE SANTÉ

Angélique Chouvet

## ASSISTANT SOCIAL

Madame GILBERT Pauline  
**04 73 75 18 35 / 04 73 75 18 33**

## ÉQUIPE PARAMÉDICALE

L'équipe paramédicale est composée d'infirmier(e)s, d'aides-soignant(e)s, d'agents de service hospitaliers, d'un diététicien et d'un kinésithérapeute.

## VIE PRATIQUE

### POUR PRENDRE DES NOUVELLES DE VOS PROCHES :

Réanimation chambre 1 à 5  
**04 73 754 498**

Réanimation chambre 6 à 10  
**04 73 752 320**

Soins intensifs  
**04 73 754 499**

VISITES 24h/24  
*(sur l'accord de l'équipe car dépendantes des activités des soins)*

### POUR JOINDRE LE SECRÉTARIAT :

04 73 75 44 92 / 04 73 75 49 82  
du lundi au vendredi, de 8h 30 à 16h 30.



Madame, Monsieur,

Votre proche est hospitalisé dans le service de médecine intensive et réanimation. L'équipe soignante médicale et paramédicale fait tout son possible pour que sa situation s'améliore le plus vite possible.

Ce livret d'accueil a été conçu pour vous, par l'équipe de réanimation. Il a pour but de vous aider à comprendre l'environnement dans lequel votre proche est soigné.

---

## VOTRE PROCHE EST ACTUELLEMENT SUIVI PAR LE DOCTEUR

.....

---

Il est possible qu'au cours de l'hospitalisation de votre proche dans le service de réanimation médicale, son état de conscience ne lui permette pas de communiquer avec l'équipe soignante.

**Nous vous conseillons d'indiquer dès votre arrivée le nom de l'interlocuteur de la famille (conjoint, parent, enfant, ami), ou de la « personne de confiance », lorsqu'elle a été désignée par le malade.**

Pensez également à indiquer les coordonnées de son médecin traitant. Il est possible d'obtenir la communication du compte-rendu d'hospitalisation ou du dossier médical selon les règles en vigueur (renseignez-vous auprès du cadre de santé).

L'équipe de réanimation.



# QU'EST-CE QU'UNE RÉANIMATION ?

---

**La réanimation est une spécialité** qui assure la prise en charge des patients ayant une ou plusieurs défaillances vitales aiguës (article R6123-33 : la défaillance vitale est un trouble de fonctionnement d'un organe indispensable au maintien de la vie). **Elle demande des gestes techniques et d'urgence nécessaires à la survie des patients.**

## QUE PEUT-ON ATTENDRE DE LA RÉANIMATION ?

Grâce à l'utilisation de moyens spécifiques, la réanimation peut suppléer pendant des jours, voire des semaines au fonctionnement d'un ou plusieurs organes vitaux défaillants.

Suite à une évolution favorable, le malade pourra quitter la réanimation dès lors que ses organes auront retrouvé un fonctionnement satisfaisant.

L'utilisation de moyens spécifiques indispensables à la survie du malade comporte des risques infectieux. Ces infections, dites nosocomiales, sont d'autant plus à craindre que le malade est dénutri, atteint d'une maladie chronique et que son séjour est prolongé en réanimation. Dans notre service, nous nous attachons quotidiennement à dépister et à traiter dans les meilleurs délais ce type d'infection.

## ORGANISATION

Le service se compose de 10 chambres individuelles de réanimation et de 8 chambres individuelles de soins intensifs, au rez-de-chaussée. Elles sont reliées à trois postes centraux de surveillance.

## PRISE EN CHARGE DU PATIENT ET ACCUEIL DE SA FAMILLE

---

**Lors de l'admission de votre proche, nous vous demandons un peu de patience.** Dès son arrivée dans le service, le malade est pris en charge par un médecin, un infirmier et un aide-soignant.

Une fois que votre proche aura été pris en charge, le médecin et l'infirmier viendront vous accueillir à l'entrée du service pour vous informer de son état de santé et du déroulement de son hospitalisation.

Il est relié à différents appareils de traitement et de surveillance continue. Vous verrez beaucoup de fils et de tuyaux autour de votre proche.

Au cours de son hospitalisation dans l'unité, **le même médecin assurera son suivi.** Si ce médecin doit s'absenter, le malade sera confié à un autre médecin permanent du service. Chaque soir, ainsi que les dimanches et jours fériés, le relais est pris par un médecin de garde.

## LES FORMALITÉS ADMINISTRATIVES

Vous devez apporter, le plus tôt possible, la carte de sécurité sociale et de mutuelle du patient au bureau des entrées (rez-de-chaussée). Vous pourrez y obtenir un bulletin d'hospitalisation.

# CONTRAINTE LIÉE AU SERVICE DE RÉANIMATION

---

## INFORMATIONS SUR L'ÉTAT DE SANTÉ DU PATIENT

Elles sont soumises au secret professionnel et ne peuvent être données, qu'aux personnes désignées par le malade, au moment des visites ou sur rendez-vous. Si le malade se trouve dans l'incapacité d'exprimer son choix, elles seront transmises aux personnes les plus proches du malade.

Votre médecin traitant peut demander des explications et accéder au dossier médical. Il est important de partager ces informations

avec des personnes qui vous aideront à mieux comprendre.

**Vous ne pourrez pas joindre directement la personne hospitalisée** car les chambres ne sont pas équipées de téléphone. Néanmoins, de brèves nouvelles pourront vous être transmises par l'infirmière par téléphone (informations p.2). Si vous souhaitez obtenir des informations médicales, les médecins sont disponibles sur rendez-vous ou l'après-midi entre 14h30 et 17h30.

## VISITES AUPRÈS DE VOTRE PROCHE

Les heures de visites sont libres (24h/24 et 7 jours sur 7), sur accord de l'équipe. Cependant, **la priorité est donnée aux soins**. Il vous sera donc demandé de patienter ou de retourner dans la salle d'attente en fonction de l'activité des besoins de votre proche.



**DEUX PERSONNES À LA FOIS SONT AUTORISÉES À ENTRER DANS LA CHAMBRE.  
LES ENFANTS DE MOINS DE 15 ANS NE SONT PAS ADMIS.**

Dès que vous avez annoncé votre présence par interphone, un agent vous accueillera à l'entrée du service et vous expliquera les mesures à prendre avant de vous rendre auprès de votre proche. Un infirmier sera là pour répondre à vos questions.

## MESURES D'HYGIÈNE

A l'entrée **et** à la sortie de la chambre, il vous est demandé de frictionner vos mains avec une solution hydro alcoolique.

**Il est interdit d'apporter de la nourriture ou des fleurs.**

## CONFORT ET EFFETS PERSONNELS DU PATIENT

Il est uniquement nécessaire d'amener une trousse de toilette avec une brosse à dent (le linge est fournis par l'hôpital). Vous avez la possibilité d'amener un poste de radio, de la lecture, des photographies.

Attention : les objets de valeurs et bijoux seront mis au coffre de l'hôpital ou remis à la famille.

Les membres des aumôneries de l'hôpital peuvent rendre visite au patient si vous le désirez. Faites part de cette demande auprès des infirmiers ou du cadre.

Pour louer une télévision, vous vous adresserez au bureau dédié dans le hall d'entrée (côté Montalembert), puis en informerez le personnel du service.

# REPOS ET HÉBERGEMENT DES ACCOMPAGNANTS

---

Il vous est possible de prendre des collations à la cafétéria de l'hôpital.

Outre les possibilités hôtelières locales, il existe à proximité de l'hôpital un foyer géré par le secours catholique.

FOYER D'ACCUEIL DES FAMILLES D'HOSPITALISES « LES ÉGLANTINES »

12 Bd Pochay Lagaye à Clermont-Ferrand

**09 62 52 33 43**

**[reservation.leseglantines@secours-catholique.org](mailto:reservation.leseglantines@secours-catholique.org)**

Accès via les transports en commun :

Tramway Ligne A - Arrêt « Léon Blum » / Bus Ligne 3 - Arrêt « Vigenaud »

## SORTIE DU SERVICE RÉANIMATION

---

**La sortie est décidée par le médecin référent dès que le patient ne nécessite plus de techniques particulières de réanimation.** Vous serez prévenu du changement de service, au moment des visites ou par téléphone.

Un compte-rendu de l'hospitalisation sera adressé au médecin traitant, désigné par le patient à sa sortie du service (que vous aurez renseigné à l'admission).

Les équipes médicale et paramédicale se tiennent à votre disposition pour vous donner tout renseignement complémentaire et entendre les difficultés que vous pouvez rencontrer lors du séjour de votre proche.

# POLE RHEUNNIRS

-----  
MEDECINE INTENSIVE ET REANIMATION /  
SOINS INTENSIFS NEPHROLOGIE PNEUMOLOGIE

HÔPITAL  
GABRIEL MONTPIED

58 Rue Montalembert  
B.P.69  
63003 CLERMONT-FD CEDEX 1

PÔLE RHEUNNIRS

MEDECINE INTENSIVE ET  
REANIMATION /  
SOINS INTENSIFS  
NEPHROLOGIE PNEUMOLOGIE  
Rez-de-chaussée

☎ 04 73 751 430  
Mail : reamed@chu-clermontferrand.fr

Pr Bertrand SOUWEINE  
Chef de Service  
PU-PH

Dr Laure CALVET, PH  
Dr Claire DUPUIS, MCUPH  
Dr François THOUY, PH  
Dr Radhia BOUZGARROU, PH  
Dr Kevin GRAPIN, PH  
Dr Jean-Christophe BOUENNEC, PH  
Dr Olivier MASCLE, PH  
Dr Edouard DUGAT, PH  
Dr Bertrand BUREL, PH

CADRE DE SANTE  
Mme Angélique CHOUVET  
☎ 04 73 751 428

RECHERCHE CLINIQUE  
Mr Frédérique DUÉE  
☎ 04 73 751 857  
Melle Marine BEREIZIAT  
☎ 04 73 754 481

SALLE DE SOINS :  
☎ MIR : 04 73 751 480  
04 73 754 498  
☎ S.I. : 04 73 754 499

## Lettre d'information

### Consultation multidisciplinaire de Médecine Intensive et Réanimation

Madame, Monsieur,

Vous avez été hospitalisé(e) dans le service de Médecine Intensive et Réanimation.

**A la demande du médecin**, une consultation multidisciplinaire peut être programmée à *distance de votre hospitalisation (entre 3 à 6 mois)*.

Elle permettra de répondre à vos questions sur les événements ayant conduit à votre hospitalisation ou survenus lors de votre séjour en réanimation.

Elle a également pour but d'identifier des problèmes médicaux persistants ou d'éventuelles complications tardives observées parfois après une hospitalisation en réanimation.

Elle peut permettre d'identifier une souffrance psychique notamment liée au stress post-traumatique et de proposer un accompagnement.

Cette consultation multidisciplinaire dure environ une demi-journée.

Vous serez amené(e) à rencontrer différents spécialistes en fonction de la maladie que vous avez présentée.

**Au cours de cette consultation**, il vous sera proposé :

- ✓ La réalisation d'examens complémentaires (scanner, explorations fonctionnelles respiratoires, prise de sang, etc.)
- ✓ La possibilité de remplir un questionnaire sur votre état de santé.
- ✓ Un compte-rendu vous sera remis à l'issue de cette consultation et si besoin, un suivi médical vous sera proposé.

Ainsi, sauf si vous ne souhaitez pas vous rendre à cette consultation, la secrétaire du service Médecine Intensive et réanimation, vous contactera afin de planifier cette consultation.

Lors de cette consultation, les informations contenues dans votre dossier médical pourront être utilisées de façon non nominative, à des fins de recherches médicales et paramédicales conformément à la loi Informatique et Libertés du 6 janvier 1978. **En cas d'opposition de votre part**, veuillez remplir le formulaire ci-joint et nous le remettre le jour de votre consultation.

# ACTIVITÉS DE RECHERCHE CLINIQUE

---

Pour répondre à sa mission de service public hospitalier, le service de Médecine Intensive et Réanimation du CHU dans lequel votre proche est hospitalisé réalise une activité de recherche (participation à des études cliniques).

Dans les études dites « interventionnelles ou interventionnelles à risque minimales », **l'obtention du consentement du patient ou de son entourage est obligatoire pour la participation à l'étude.**

Dans les études dites « non interventionnelles c'est-à-dire observationnelles », **l'accord de participation est considéré comme implicite sauf si le patient ou son entourage s'y oppose expressément.** Il s'agit d'étude avec recueil anonyme des données cliniques et

biologiques qui n'ont aucun impact sur la prise en charge des patients.

Par ailleurs, au cours de l'hospitalisation, **des prélèvements sont réalisés pour établir le diagnostic ou le traitement.** Sauf opposition de votre part et dans le respect des règles de confidentialité, **nous les conserverons pour des programmes de recherche sur la pathologie en question, pour en améliorer la prise en charge.** Aucun test génétique ne pourra être réalisé sur ces prélèvements sans votre consentement écrit. Un document d'information vous sera remis par l'infirmière ou le médecin. **Ce document contient un formulaire vous permettant d'exprimer votre opposition à la conservation de ces échantillons.**





**CATHETER** Sonde en plastique placée dans une grosse veine du cou ou de la jambe qui permet d'apporter rapidement et efficacement des médicaments, des stimulants pour le coeur, une perfusion et parfois de la nutrition.

**INFECTION NOSOCOMIALE** C'est une infection acquise à l'hôpital. Comme les infections en général, elle peut être grave, d'autant plus qu'elle survient chez des patients fragiles.

**INTUBATION** Intervention qui permet de placer une sonde dans la trachée d'un patient anesthésié afin de le relier à un ventilateur.

**EXTUBATION** Intervention qui consiste à retirer cette sonde de la trachée. Elle est réalisée seulement quand le patient est réveillé, tonique et qu'il peut respirer, tousser et cracher tout seul.

**RECHERCHE** Dans notre service, des protocoles de recherche sont en cours. Parfois, il sera nécessaire d'obtenir votre consentement si votre proche ne peut donner directement le sien.

**SCOPE** C'est un ordinateur qui surveille en permanence tous les paramètres vitaux du patient (oxygène, tension, rythme cardiaque) et qui alerte les soignants en cas d'anomalie.

**SÉDATION** Il s'agit de l'administration de médicaments assurant un sommeil profond. Elle a la propriété d'éviter la douleur et de permettre à un patient de mieux respirer avec le ventilateur.

**SONDE GASTRIQUE** Tuyau en plastique placé dans l'estomac pour en aspirer les sécrétions ou pour nourrir artificiellement le patient.

**TRANSPORT** Manœuvre qui conduit à transporter un patient dans un autre service de l'hôpital pour un examen (échographie ou scanner) ou une intervention chirurgicale. C'est une procédure délicate qui justifie toujours d'un accompagnement médicalisé.

**VENTILATEUR** Appareil permettant la respiration artificielle pendant le sommeil des patients. Cela permet aussi d'apporter plus d'oxygène au patient si nécessaire.

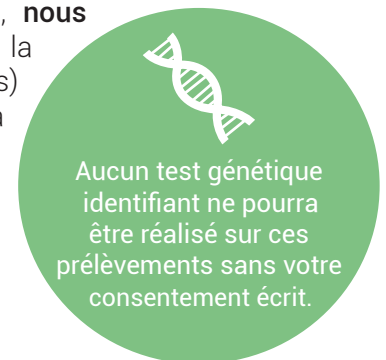
Dans le cadre de la prise en charge de votre (ou vos) pathologie(s), ou de celle(s) de votre proche (mineur ou personne temporairement dans l'incapacité d'exprimer son opposition), lors d'une consultation ou d'une hospitalisation, vous ou votre proche pouvez bénéficier :

- de prélèvements de liquides biologiques ou de tissus qui sont nécessaires pour établir le diagnostic ou adapter le traitement qui vous sera proposé ou sera proposé à votre proche,
- d'une intervention nécessitant l'élimination de liquides biologiques ou de tissus dans un intérêt médical.



Ces prélèvements peuvent ne pas être utilisés en totalité pour établir le diagnostic, assurer votre suivi médical ou celui de votre proche.

**Sauf opposition de votre part**, au lieu de détruire les échantillons restants, nous les conserverons pour des programmes de recherche, dans le respect de la confidentialité. Ces programmes de recherche porteront sur la (ou les) pathologie(s) que vous, ou votre proche, présentez au moment des prélèvements et viseront à améliorer les connaissances et la prise en charge de cette (ou ces) pathologie(s).



Ces échantillons biologiques seront conservés par le Centre de Ressources Biologiques Auvergne (CRBA) au CHU de Clermont-Fd.

Responsable scientifique : Pr Marc Berger  
04 73 75 03 68 - crbauvergne@chu-clermontferrand.fr

Le CRBA est une plateforme assurant la collecte, la préparation, la conservation et la distribution de ressources biologiques (tissus, cellules humaines et liquides biologiques) pour la recherche en santé.



### Votre accord est révoquant à tout moment.

Si vous souhaitez vous opposer à cette utilisation, vous pouvez le faire librement et sans conséquence pour votre prise en charge. Il vous suffit de compléter et suivre les indications mentionnées sur le formulaire d'opposition associé au document.

*(astuce : réaliser une copie de l'explication avant de remplir le formulaire)*

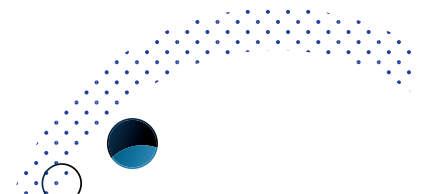
Conformément à la loi (art. 16-1 et 16-6 du code civil), ce prélèvement ne pourra être cédé à titre commercial, ni donner lieu à une rémunération à votre bénéfice. Il pourra être utilisé pour des recherches effectuées soit par les équipes de recherche du CHU de Clermont-Ferrand, soit en partenariat avec un ou plusieurs organismes publics ou privés, en France ou à l'étranger, soit après cession par un ou plusieurs organismes publics ou privés, en France ou à l'étranger.

Les données médicales associées au prélèvement seront réunies dans un fichier informatique permettant leur traitement automatisé dans le cadre des recherches. Le fondement juridique, au regard de l'article 6 du RGPD (Règlement Général sur la Protection des Données) est l'intérêt légitime du promoteur à mettre en œuvre le traitement de données médicales à des fins de recherche scientifique (article 9.2 du RGPD). Vous disposez à leur égard d'un droit d'accès, d'effacement, de portabilité, de rectification et de limitation du traitement ainsi que d'un droit d'opposition à la transmission des données couvertes par le secret professionnel susceptibles d'être utilisées dans le cadre des recherches et d'être traitées, conformément à la loi (loi informatique et libertés du 6 janvier 1978 modifiée) que vous pouvez exercer auprès du Centre de Ressources Biologiques Auvergne (cf. le coupon d'opposition associé à ce document). Ces droits s'appliquent aux échantillons et données associées déjà conservés et non utilisés par le CHU de Clermont-Ferrand et à tout échantillon prélevé après opposition de votre part.

Les informations portées dans ce fichier informatique sont confidentielles et couvertes par le secret médical. A aucun moment, les données personnelles qui y figurent n'apparaîtront lors de la publication des résultats des travaux de recherche ; elles seront anonymes.

Ce document ne concerne pas les personnes sous tutelle ou curatelle.

édition 2021 - n° GED : HEM-CRB-IN-012



## à la conservation et l'utilisation d'échantillons biologiques à finalité scientifique

Vous souhaitez vous opposer à la conservation de vos prélèvements, ou des prélèvements de votre proche, pour des programmes de recherche, dans le cas où ils n'auraient pas été utilisés en totalité pour établir le diagnostic ou assurer votre suivi médical ou celui de votre proche. Pour cela, il vous suffit de mentionner dans les cadres ci-dessous :

- votre identité si vous vous opposez en votre nom
- ou celle de votre proche si vous vous opposez à la conservation de ses échantillons biologiques

### Exemplaire à conserver dans le dossier du patient

NOM (du patient) : .....

PRÉNOM : .....

Sexe :  M  F      Date de naissance : |\_|\_| / |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|  
Jour      Mois      Année (4 chiffres)

Service de consultation ou d'hospitalisation : .....

**Je m'oppose à ce qu'une partie de mes prélèvements, ou des prélèvements de mon proche\* (rayer la mention inutile), soit conservée et utilisée à des fins de recherche.**

Date : *Si patient mineur, ou personne temporairement dans l'incapacité d'exprimer son opposition*

Signature du patient : Nom, prénom, qualité du représentant légal ou de la personne de confiance:

Signature : .....

\* mineur ou personne temporairement dans l'incapacité d'exprimer son opposition

**Exemplaire à adresser au :** CRB Auvergne - Service Hématologie Biologique - Site Estaing/CHU de Clermont-Ferrand - 1 place Lucie et Raymond Aubrac 63003 Clermont-Fd Cedex 1

NOM (du patient) : .....

PRÉNOM : .....

Sexe :  M  F      Date de naissance : |\_|\_| / |\_|\_| / |\_|\_|\_|\_|  
Jour      Mois      Année (4 chiffres)

Service de consultation ou d'hospitalisation : .....

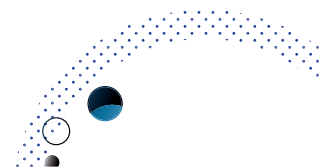
**Je m'oppose à ce qu'une partie de mes prélèvements, ou des prélèvements de mon proche\* (rayer la mention inutile), soit conservée et utilisée à des fins de recherche.**

Date : *Si patient mineur, ou personne temporairement dans l'incapacité d'exprimer son opposition*

Signature du patient : Nom, prénom, qualité du représentant légal ou de la personne de confiance:

Signature : .....

\* mineur ou personne temporairement dans l'incapacité d'exprimer son opposition



# NOTES

---



**JE SCANNE POUR DÉCOUVRIR LA VERSION NUMÉRIQUE DE CE LIVRET**

## **Médecine intensive et réanimation**

Site Gabriel-Montpied  
58 rue Montalembert  
63003 Clermont Ferrand Cedex 1

Service Communication - Impression Interne - AVRIL 2024  
N° GED : RHEUNNIRS-MIR-DIP-001 v4